

RECUEIL DE TARIFICATION DES SERVICES BANCAIRES

2021



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SERVICES GRATUITS À TITRE RÉGLEMENTAIRE.....	3
LISTE DES SERVICES GRATUITS OFFERTS PAR LA BANQUE.....	5
SERVICES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES COMPTES.....	7
SERVICES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE FONDS.....	9
SERVICES RELATIFS AUX CHÈQUES.....	11
SERVICES RELATIFS AUX EFFETS ET AUX AVIS DE PRÉLÈVEMENTS	13
SERVICES DIVERS.....	15
MONÉTIQUE.....	17
CARTES MONÉTIQUES.....	19
PACKAGES.....	21
BANQUE À DISTANCE.....	23
CAUTIONS.....	26
OPÉRATIONS DE CRÉDIT.....	28
BANCASSURANCE.....	32
SERVICES RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR TITRES.....	34
SERVICES RELATIFS AUX OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER.....	38

LISTE DES SERVICES GRATUITS À TITRE RÉGLEMENTAIRE

I. Services relatifs au fonctionnement des comptes

A. Ouverture de compte

B. Fonctionnement des comptes :

1. Délivrance de carnet de chèques
2. Délivrance du livret Super Carnet Vert
3. Changement des éléments d'identification du titulaire du compte
4. Domiciliation de salaire
5. Relevé mensuel
6. Clôture des comptes

II. Services relatifs aux mouvements de fonds

A. Versements, Retraits et Echange d'Espèces

1. Versements d'espèces

- a. Versements auprès du guichet détenteur du compte à créditer
- b. Versements auprès d'un autre guichet (sur place ou hors place)
- c. Versements Super Carnet Vert

2. Retraits d'espèces

- a. Retrait par chèque normal auprès du guichet détenteur du compte à débiter
- b. Retrait par chèque guichet auprès du guichet détenteur du compte à débiter : client ne détenant pas de chéquier ou de carte de retrait
- c. Retrait sur présentation du Super Carnet Vert même agence
- d. Retrait auprès d'un guichet automatique de banque GAB CAM

B. Virements

1. Virements émis par débit de comptes : bénéficiaire titulaire de compte tenu au CAM : Virement entre particuliers (donneur d'ordre et bénéficiaire) :

- Client lui-même
- Client même agence
- Client autre agence

2. Virements reçus

C. Mises à Disposition reçues

III. Services relatifs aux chèques

A. Rejet de chèque pour motif de Vices de Forme prévus par le Code de Commerce et par le GSINT (Télé compensation)

B. Opposition au paiement de chèque pour perte ou vol quel que soit le canal utilisé

IV. Services Divers

A. Délivrance d'attestation du relevé d'identité bancaire (RIB)

B. Accès à la Banque Digitale : abonnement et consultations à l'exclusion des opérations transactionnelles

C. Consultation, édition du solde et de l'historique du compte à travers le GAB et/ou internet

V. Monétique

A. Recalcul du code PIN de la carte bancaire quel que soit le canal (GAB, agence...)

B. Remplacement de la carte bancaire défectueuse non encore utilisée par le détenteur

C. Opposition pour perte ou vol de la carte quel que soit le canal utilisé (Banque en Ligne, agence...)

LISTE DES SERVICES GRATUITS OFFERTS PAR LA BANQUE

I. Services relatifs au fonctionnement des comptes

Frais de tenue de compte :

1. Compte sur carnet
2. Compte en devises

II. Services relatifs aux mouvements de fonds

A. Versements, Retraits et Echange d'Espèces

1. Retraits d'espèces
Retrait sur présentation d'un chèque de banque
2. Echange (billets de banque et monnaie divisionnaire)

B. Virements

Virements (donneur d'ordre et/ou bénéficiaire : non particulier) - client lui-même

III. Services relatifs aux chèques

Demande d'avis de sort

IV. Services Divers

Règlement de succession : Solde < 5 000 DH

V. Services relatifs aux opérations à l'étranger

A. Change Manuel

Achat et Vente de travellers chèques (TC) ou de lettres de crédit (LC)

B. Transferts en Devises

Virements MRE : inférieur à 5 000 DH

SERVICES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES COMPTES

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A . FONCTIONNEMENT DES COMPTES		
1. Délivrance de lettres de chèques	Répercussion à l'identique	J
2. Délivrance du carnet de LCN	10 Feuilles : 15 DH	
	25 Feuilles : 25 DH	
	50 Feuilles : 35 DH	
	100 Feuilles : 45 DH	
3. Envoi de carnet de chèques sous pli		
a. MRE	40 DH	J
b. Clients locaux	30 DH	
4. Frais de tenue de compte		
a. Compte MRE	25 DH / trim.	J
b. Compte de chèques	45 DH / trim.	
c. Compte courant	80 DH / trim.	
5. Délivrance de tableaux d'échelle d'intérêts	5 DH / folio min. 20 DH	
6. Délivrance d'attestation de solde demandée au guichet	25 DH	
7. Blocage des comptes (saisie arrêt, gel de comptes par les instances judiciaires)	350 DH / blocage	
8. Avis à tiers détenteur A.T.D	350 DH / ATD	
9. Relevé de compte en agence	10 DH / extrait	
10. Extrait de compte cautionné ou authentifié	10 DH	
11. Recherche de documents	50 DH / document	
B. RAMASSAGE ET/OU LIVRAISON		
1. de fonds	300 DH	
2. de courrier et/ou valeurs	En ville 100 DH En dehors 200 DH	

SERVICES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE FONDS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A . VERSEMENTS, RETRAITS ET ECHANGE D'ESPECES		
Retraits d'espèces		
a. Retrait déplacé par chèque normal	25 DH	J - 1
b. Retrait par chèque guichet auprès du guichet détenteur du compte à débiter : Client détenant un chéquier ou carte de retrait	15 DH	
c. Retrait déplacé sur présentation d'un Super Carnet Vert	30 DH	Le 1 ou le 16 du mois
d. Retrait auprès d'un guichet automatique de banque		
• GAB autres banques	6 DH	J - 1
B . VIREMENTS		
1. Virements émis par débit de comptes		
a. Le bénéficiaire est titulaire de compte tenu au CAM		
• client même agence	10 DH	J
• client autre agence	15 DH	
b. Le bénéficiaire est titulaire de compte tenu auprès d'une autre banque	20 DH	J - 1
2. Virements de Masse		
a. l'ordonnateur et le bénéficiaire sont titulaires de comptes tenus dans la même banque	10 DH / virement	J
b. l'ordonnateur et le bénéficiaire sont titulaires de comptes tenus chez deux banques différentes	15 DH / virement	J - 1
3. Virements RTGS (MT 103)		
a. Virement < 1 000 KDH	500 DH	J
b. 1 000 KDH < Virement < ou = à 10 000 KDH	1 000 DH	
c. 10 000 KDH < Virement< ou = à 50 000 KDH	1 500 DH	
d. Virement > 50 000 KDH	2 000 DH	
C . MISES A DISPOSITION		
Mise à disposition	25 DH	J

SERVICES RELATIFS AUX CHÈQUES

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Encaissement de chèques		
a. Chèque même Agence	5 DH / chèque	J + 1
b. Opérations de portefeuille & Compensation	10 DH / chèque	J + 2
2. Rejet de chèque		
a. pour absence ou insuffisance de provisions, envoi d'attestation de non-paiement au tireur et formalités SCIP (banque du tireur)	120 DH / chèque	J + 2
b. chèque impayé retourné au client cédant (par la banque présentatrice)	25 DH / chèque	
c. pour d'autres motifs (banque du tireur)	25 DH / chèque	
3. Demande de représentation de chèque par le client cédant	15 DH / chèque	J
4. Protestation de chèque impayé	700 DH / chèque	
5. Opposition au paiement de chèque pour autres motifs prévus par la législation	50 DH / opposition	
6. Annulation d'opposition	25 DH / annulation	
7. Certification de chèque	25 DH / chèque	
8. Délivrance de chèque de banque	25 DH / chèque	
9. Annulation de chèques certifiés ou de chèque de banque ou de BAM	25 DH / chèque	

SERVICES RELATIFS AUX EFFETS ET AUX AVIS DE PRÉLÈVEMENTS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Escompte effet/LCN	10 DH / effet	J
2. Encaissement effet/LCN	15 DH / effet	
3. Rejet d'effet/LCN :		
a. Pour absence ou insuffisance de provision	50 DH / effet	J
b. Pour autres motifs	20 DH / effet	
4. Retour au client cédant d'effets/LCN impayés	25 DH / effet	
5. Réclamation d'effets/LCN	20 DH / effet	
6. Demande de représentation	20 DH / effet	
7. Protestation d'effets/LCN retournés impayés	700 DH / effet	
8. Paiement d'effets/LCN domiciliés	10 DH / effet	
9. Paiement d'effets/LCN non domiciliés	25 DH / effet	
10. Opposition au paiement d'effets/LCN	100 DH / opposition	
11. Confirmation de domiciliation	20 DH / effet	
12. Changement de domiciliation	20 DH / effet	J
13. Prorogation ou renouvellement d'échéance	30 DH / effet	
14. Avis de prélèvement (exécuté dans le cadre d'un ordre de paiement)		
a. Prélèvement automatisé	10 DH / avis	
b. Prélèvement manuel	15 DH / avis	
15. Rejet d'avis de prélèvement pour absence ou insuffisance de provision	25 DH / avis	J
16. Opposition sur avis de prélèvement	50 DH / opposition	

SERVICES DIVERS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS CAM	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Opposition sur perte ou vol du Super Carnet Vert	100 DH	J
2. Délivrance de duplicata ou de photocopies de documents (chèques, relevés de comptes, avis d'opérations)		
a. Chèque, avis, extraits de compte et tableaux d'échelle		
• date < à 12 mois	20 DH / folio	
• date > ou = à 12 mois	50 DH / folio	
b. Autres documents	50 DH / folio	
3. Délivrance d'attestation bancaire	100 DH (Hors attestation de capacité financière)	J
4. Communication par écrit de renseignements commerciaux	50 DH par demande	
5. Règlement de succession	500 DH : Solde > 5 000 DH	
6. Recherche de documents		
a. date < à 12 mois	20 DH/folio	
b. date > ou = à 12 mois	30 DH/Folio	J
7. Location annuelle de coffre fort	Petit : 500 DH	
	Grand : 1 000 DH	

MONÉTIQUE

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
• Remplacement carte défectueuse utilisée par le détenteur	50 DH	J
• Opposition pour usage abusif	200 DH	
• Recherche pour réclamation transactions monétiques (client dans le tort)	20 DH	
Frais sur opération à l'étranger		
Frais par retrait effectué	20 DH + 1,5% du montant de l'opération avec un min. de 15 DH et un max. de 150 DH	J
Frais par opération de paiement	1,5% du montant de la transaction avec un min. de 15 DH et un max. de 150 DH	

CARTES MONÉTIQUES

LIBELLÉ	TARIF	DATE DE VALEUR
Visa Classic	100 DH / an	J - 1
Visa Gold	350 DH / an	
F'JIBI	70 DH / 2 ans	
Carte Super Carnet	49,50 DH / an	
Visa Exécutive Platinum	1000 DH / an	
CAM Travel – valable au Maroc et à l'étranger	200 DH / an	
CAM Travel – valable uniquement à l'étranger	130 DH / an	
Corporate Exclusive	700 DH / an	
World First Privilege	1800 DH / an	
E-Layki	150 DH / an	
E-Commerce	50 DH / an	
Quatro	150 DH / an	

PACKAGES

CATÉGORIE	NOM DU PACK	PÉRIODICITÉ	FORMULES (EN DH TTC)				
			F1	F2	F3		
Packs aux Particuliers	IMTIYAZAT AL MOUWADDAF	Mensuelle	29	35	69		
		Trimestrielle	75	90	180		
		Annuelle	299	349	699		
	NAJAH	Mensuelle	29	35	69		
		Trimestrielle	75	90	180		
		Annuelle	299	349	699		
	CAM ETUDIANT	Annuelle	49				
	L'BLED	Mensuelle	10				
		Trimestrielle	30				
		Annuelle	100				
Packs aux Professionnels	AL FELLAH	Mensuelle	5	25	45		
		Trimestrielle	13	65	112		
		Annuelle	50	250	450		
	AL FELLAH AGREGATION	Annuelle	43	150	-		
	ITKANE	Mensuelle	29	49	99		
		Trimestrielle	75	125	250		
		Annuelle	299	499	999		
	COMPETENCES PRO	Mensuelle	99	149	199		
		Trimestrielle	250	375	500		
		Annuelle	999	1 499	1 999		
CATÉGORIE	NOM DU PACK	PÉRIODICITÉ	FORMULES (EN DH TTC)				SERVICES COMPLÉMENTAIRES
			OFFRE SOCLE		OFFRE SOCLE + FORFAIT INTERNATIONAL		
			F1	F2	F3	F4	
Pack à l'Entreprise	CAM PME	Mensuelle	350	399	499	599	Gratuits
		Trimestrielle	875	1 000	1 250	1 500	
		Annuelle	3 499	3 999	4 999	5 999	

BANQUE À DISTANCE

LIBELLÉ	TARIF	DATE DE VALEUR
A . CAM ONLINE / CAM Mobile		
1. Souscription / Opérations de consultation	Gratuit	-
2. Opérations transactionnelles :		
a. Mise à disposition agence	Tarification identique à celle en agence	J
b. Mise à disposition GAB		Date de retrait
c. Retrait sans carte	Tarification identique à celle de la mise à disposition	
d. Virement CAM	Tarification identique à celle en agence	
e. Virement confrère		J - 1
B . IMTIAZAT-E		
Souscription / Services de consultation / Services liés à l'application	Gratuit	-
Cotisation Pack Fellah-e	5 DH / mois	J
C . CAM SMS PARTICULIERS & PROFESSIONNELS		
Abonnement forfaitaire de base (15 SMS max. / mois)	10 DH / mois	J
Services additionnels (au-delà de 15 SMS / mois)	1,30 DH / mois	
D . CAM SMS MRE		
Abonnement forfaitaire de base (15 SMS max. / mois)	7 DH / mois	J
Services additionnels (au-delà de 15 SMS / mois)	3 DH / mois	

E . BEZTAM-E

Souscription / Dépôt d'argent / Transfert de Mobile à Mobile	Gratuit	-
Retrait d'argent	• Au niveau des GAB du Groupe Crédit Agricole du Maroc : Gratuit • Au niveau des autres GAB : - Si le montant retiré < ou = à 500 DH : 12 DH - Si le montant retiré > à 500 DH : 24 DH	J
Paiement / Mise à disposition / Recharge Téléphonique	Gratuit	-
Règlement Facture	Gratuit ⁽¹⁾	-

F . BEZTAM-E PRO

Commission de paiement commerçant	0,40% ⁽²⁾	J
Demande de paiement	Gratuit	-

(1) : Sauf commission supplémentaire exigée par le facturier.

(2) : Commission minimale.

CAUTIONS

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS CAM	TARIF	DATE DE VALEUR
1. Frais de délivrance	100 DH / caution	J de délivrance
2. Frais de mainlevée	100 DH / caution	J de délivrance
3. Commission	100 DH / caution	J de délivrance
• Intégralement couverts par un dépôt	1% l'an min. 50 DH / mois	Fin du mois ou J en cas de mainlevée
• Non intégralement couverts par un dépôt	2% l'an min. 100 DH / mois	

LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A. FRAIS D'ÉTUDE DE DOSSIER DE CRÉDIT (OCTROI OU RENOUVELLEMENT DE CRÉDIT)		
1. Crédits à la consommation		
a. CAM Express	Cf. : Conventions tarifaires semestrielles	J de déblocage
a. CAM Siyara	Cf. : Conventions tarifaires semestrielles	
c. CAM Mazaya :	Sur 3 ans	J de mise en place
• Montant < 3 000 DH	70 DH	
• 3 000 < ou = Montant < 10 000 DH	100 DH	
• Montant > ou = 10 000 DH	150 DH	J de déblocage
d. Enseignement plus	200 DH	
e. Crédits Personnels	5‰, min. 500 DH, max. 20 000 DH	
2. Crédits immobiliers		
a. Crédits à l'habitat aux particuliers	0,1% du montant du crédit	J de déblocage
b. Crédits à l'habitat aux particuliers dans le cadre des conventions		
c. Crédit Immobilier Promoteur	5‰, min. 5 000 DH, max. 50 000 DH	
3. Crédits à l'équipement (tout type de financement)		
a. PME/PMI Professionnels	5‰, min. 1 000 DH, max. 20 000 DH	J de déblocage
b. Grandes Entreprises	5‰, min. 2 000 DH, max. 30 000 DH	
c. Grande agriculture et agrobusiness	5‰, min. 2 000 DH, max. 15 000 DH	
4. Crédits PMEA (CL) (Investissement ou fonctionnement)	5‰, min. 50 DH, max. 5 000 DH	
5. Crédits de fonctionnement à CT toute clientèle confondue hors PMEA (Crédit de trésorerie & engagements par signature) : taux applicable une seule fois au total des lignes :		
a. première mise en place	5‰, min. 500 DH, max. 10 000 DH	J de mise en place
b. renouvellement	5‰, min. 1 000 DH, max. 5 000 DH	
6. Crédits de restructuration (Consolidation, rééchelonnement, réaménagement, reprofilage et Report)	5‰, min. 2 000 DH, max. 15 000 DH	J de déblocage

7- Crédits de restructuration pour les clients contentieux	Au cas par cas	
8. Autres crédits	5‰, min. 500 DH, max. 10 000 DH	J de déblocage
B. COMMISSION D'ENGAGEMENT		
1. Utilisation partielle		
a. Crédit à la Promotion Immobilière	2% l'an à prélever trimestriellement sur le montant non encore débloqué à partir 20 ^{ème} mois après le dernier déblocage de l'acquisition du terrain.	Trimestriel
b. Crédits à l'équipement	1% l'an à prélever trimestriellement sur le montant non encore débloqué à partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage.	Trimestrielle-ment à partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage
c. Autres crédits	1,50% l'an sur le montant non débloqué courant à partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage.	À partir du 15 ^{ème} mois à compter du premier déblocage
2. Commission de Syndication	0,50% flat à appliquer sur le montant global du crédit en consortium à prélever au 1 ^{er} déblocage	J de déblocage
3. Demande d'autorisation à caractère urgent		
a. Dépassement sur ligne déjà autorisée	0,2% du montant du dépassement avec un min. de 20 DH et max. 500 DH	J de déblocage

b. Dépassement sans autorisation	0,2% du montant du dépassement avec un min. de 20 DH et max. 700 DH	J de déblocage
----------------------------------	---	----------------

4. Notification de lignes de crédit ⁽¹⁾

a. Première mise en place	0,50% flat du montant de l'autorisation avec min. 100 DH et max. 5 000 DH	
b. Renouvellement	0,20% flat du montant de l'autorisation avec min. 100 DH max. 500 DH	

5. Délivrance d'attestation bancaire

a. Attestation de capacité financière ⁽²⁾	300 DH / attestation (validité 6 mois)	
b. Attestation de crédit	300 DH	

C. ÉTABLISSEMENT D'ACTES JURIDIQUES ET/OU DE GARANTIES DÉLIVRÉS

1. Avenants, protocoles d'accord et autres actes juridiques

a. Pour les crédits aux Particuliers	100 DH	
b. Pour les crédits aux Entreprises	200 DH	
c. Pour les crédits aux PME	50 DH	

2. Mains levées ⁽³⁾

a. Particuliers	100 DH	
b. Professionnels et Entreprises commerciales, industrielles et agricoles (autres que PME)	300 DH	
c. PME	20 DH	

3. Ingénierie financière

À traiter au cas par cas

4. Assistance juridique / administrative

À traiter au cas par cas

5. Frais d'établissement de contrat

a. PME	100 DH	
b. Particuliers	200 DH	
c. Entreprise	500 DH	

6. Frais de gestion des Impayés

a. Lettre de rappel 1 ^{er} impayé	30 DH	
b. Lettre du 2 ^{ème} rappel	50 DH	
c. Lettre du 3 ^{ème} rappel	75 DH	
d. Lettre de mise en demeure CAM	100 DH	
e. Lettre de mise en demeure Avocat	500 DH	

(1) : la commission n'est prélevée qu'en cas de confirmation écrite de la ligne de crédit ou du découvert. Elle est perçue d'avance une fois par an, au moment de la confirmation écrite.

(2) : Le client paye à la première délivrance. Les autres attestations sont gratuites pendant les six mois suivants à partir de la première délivrance.

(3) : Commission à prélever par acte qui peut concerner plusieurs prêts.

BANCASSURANCE

A . EPARGNE

PRODUIT	COTISATION	VERSEMENTS EXCEPTIONNELS
CAM Retraite	À partir de 200 DH / mois	Oui
CAM Education	À partir de 200 DH / mois	Oui
CAM Epargne Patrimoniale	Versement initial : min. 50 000 DH	Versement libre : à partir de 10 000 DH

B . PRÉVOYANCE

PRODUIT	PRIME
CAM Assur.Compte	Selon l'option choisie, à partir de 35 DH / an
CAM Emprunteur	Prime unique : Selon la durée et le différé du crédit
CAM Prévoyance	À partir de 70 DH / an

C . DOMMAGES

PRODUIT	COTISATION ANNUELLE
CAM Assur. Habitation	Selon la valeur du bien à assurer, à partir de 318 DH / an

D. ASSISTANCE

PRODUIT	FORFAIT ANNUEL
Secours Monde	À partir de 690 DH / an
Isaaf El Amane	À partir de 190 DH / an
Assalam Mondial Assistance	À partir de 240 DH / an
Assalama Euro Assistance	À partir de 100 DH / an
Assalama Globe Assistance	À partir de 500 DH / an

SERVICES RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR TITRES

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A. OPÉRATIONS RÉALISÉES POUR LE COMPTE DES DÉTENTEURS DE VALEUR		
1. Garde de titre au profit de la clientèle titre matérialisé ou en compte		
a. Titres de capital, obligations et titres de créances négociables	0.30% l'an, min. 200 DH / déposant commissions payables trimestriellement et calculées au prorata du nombre de jours de dépôts	J - 1
b. Bons du Trésor, Parts et Actions OPCVM, Certificats d'Investissement	- Sur la base de la valeur nominale pour les titres non cotés	
c. Monnaies et matières d'or et autres valeurs	- Sur la base de la valeur boursière pour les titres cotés	
2 . Paiement de coupons		
a. Coupons domiciliés	1% calculée sur la base de la valeur du coupon (avec min. 100 DH)	J + 1
b. Coupons et dividendes non domiciliés		
• Payables au Maroc	2% calculée sur la base de la valeur du coupon (avec min. 100 DH)	J + 1
• Payables hors Maroc	2% calculés sur la base de la valeur du coupon, (Min 100 DH) + Frais correspondants	
3 . Achat, vente de titres pour compte de la clientèle		
a. Collecte d'ordres	0.10% du montant de l'ordre	J - 1 si Achat J + 1 si Vente
b. Règlement / livraison de titres /compensation	0.20% sur le montant à régler ou à recevoir	
c. Titres de créances négociables	0.20% max. 2 000 DH min. 1 000 DH	

4 . Opérations diverses sur titres non domiciliés		
a. Échange	0,2% min. 50 DH / opération sur la base : - de la valeur nominale pour les titres non cotés - de la valeur boursière pour les titres cotés	J - 1 / J + 1
b. Renouvellement		
c. Estampillage		
d. Conversion		
• FE • Autres		
e. Souscriptions aux augmentations de capital		J - 1
• En numéraire	0.30% du montant de la souscription (min. 100 DH / opération)	
• Attribution gratuite		
f. Remboursement de titres		
• Bons de Trésor • FE • Autres	0,4% du montant remboursé avec min. de 100 DH / valeur	J + 1
5 . Transfert de titres dans un autre établissement		
a. au Maroc	0,20% calculée sur la base (min. 300 DH) : - de la valeur nominale pour les titres non cotés - de la valeur boursière pour les titres cotés	J - 1
b. à l'étranger	0,20% calculée sur la base (min. 700 DH) : - de la valeur nominale pour les titres non cotés - de la valeur boursière pour les titres cotés + frais correspondants	
6 . Gestion de portefeuille	Libre	Néant
7 . Opérations diverses		
a. Relevé trimestriel du compte titres	100 DH	Néant
b. Relevé supplémentaire du compte titres	15 DH / relevé	
c. Attestation Compagnie d'Assurance	100 DH	

B. OPÉRATIONS RÉALISÉES POUR LE COMPTE DES ÉMETTEURS DOMICILIÉS

1. Placements des Obligations TCN et BDT	0,40% du montant de la souscription	J - 1 si Débit J + 1 si Crédit
2. Placement d'action et augmentation de Capital	0,40% du montant de la souscription	
3. Garantie de placement	0,40% du montant garanti	
4. Centralisation et gestion des émissions	0,40% du montant de la souscription	
5. Autres services financiers		
a. Domiciliation de coupons	3% du montant des coupons	
b. Remboursement ou amortissement de titres	0,40% du montant remboursé ou amorti	
c. Libération d'actions	0,50% du montant à recevoir	
d. Échange de titres	0,20% de la valeur nominale des titres anciens	
e. Conservation des titres en attente d'affectation	0,10% l'an	

SERVICES RELATIFS AUX OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	TARIF	DATE DE VALEUR
A . CHANGE MANUEL		
1. Achats et ventes de devises billets de banque par débit /crédit du compte en DH ou en DH convertibles	différence de cours	
2. Versements ou retraits de billets de banque par débit ou crédit du compte en devises	1 ‰ sur montant > ou = à 50 000 DH	
3. Négociation de travellers chèques ou de lettres de crédit		
a. Contre billets de banque DH	10 DH par TC ou LC	
b. Pour crédit compte en DH, en DH convertibles ou en devises	1 ‰ min. 25 DH	
B . TRANSFERTS EN DEVISES		
1. Transferts (virements) à destination de l'étranger par débit de compte en DH, en DH convertibles ou en devises	1 ‰ min. 100 DH	J + 2 (Valeur achat devises)
2. Rapatriements reçus de l'étranger au crédit de compte en DH, en DH convertibles ou en devises	1 ‰ min. 100 DH	
3. Frais de dossier	100 DH	
4. Virement sur un compte en devises	1 ‰	
5. Virements MRE > ou = à 5 000 DH	50 DH	
C . FRAIS DE SWIFT		
1. Frais de SWIFT pour transferts courants hors services	75 DH	J + 2 (Valeur achat devises)
2. Frais de SWIFT relatifs aux services	200 DH	
3. Frais de SWIFT pour opérations commerciales	200 DH	
D . DOMICILIATION DES TITRES À L'IMPORTATION ET PRÉSENTATION DE DOSSIER À L'OFFICE DES CHANGES		
1. Domiciliation des titres à l'importation		
a. Domiciliation des engagements d'importation	100 DH / titre	J
b. Certificat d'importation ou déclaration préalable d'importation (DPI)		

• Prédomiciliation	50 DH / titre	J
• Domiciliation	100 DH / titre	
• Modification	50 DH / modification	
2. Présentation de dossier à l'Office des Changes	entre 500 et 1 000 DH / Dossier	

E . EXPORTATIONS : ENCAISSEMENT SIMPLE DE CHEQUES ET D'EFFETS TIRÉS SUR L'ÉTRANGER ET ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE

1. Encaissement simple de chèques et d'effets

a. Remise à l'encaissement de chèque	100 DH / chèque	J + 2
b. Remise à l'encaissement d'effet	100 DH / effet	
c. Chèque et effet payés	1‰ min. 200 DH	
d. Chèque retourné impayé	200 DH / chèque	J
e. Effet retourné impayé	200 DH / effet	

2. Encaissement documentaire

a. Frais de dossier	100 DH	J + 2
b. Frais de SWIFT	200 DH	
• Commission documentaire à vue / pour acceptation	1‰ min. 200 DH	
• Commission d'encaissement	1‰ min. 200 DH	
• Remise retournée impayée	250 DH	J
3. Demande de sort	150 DH	J + 2

F . IMPORTATIONS : PAIEMENT SIMPLE DE CHÈQUES ET D'EFFETS TIRÉS SUR L'ÉTRANGER ET ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE

1. Paiement simple de chèques et d'effets

a. Commission d'encaissement	2 ‰ min 200 DH	J + 2
b. Effet et chèque retourné impayé	Récupération à l'identique des frais prélevés par le correspondant	J

2. Encaissement documentaire

a. Frais de dossier	100 DH	J + 2
b. Frais de SWIFT	200 DH	
• Commission documentaire à vue / pour acceptation	1‰ min. 200 DH	
• Commission d'encaissement	2‰ min. 200 DH	

• Remise retournée impayée	Récupération à l'identique des frais prélevés par le correspondant	J
3. Lettre de garantie (hors Crédocs)	2% l'an min 500 DH (1 mois de perception min)	

G. CRÉDITS DOCUMENTAIRES

1. Crédits documentaires à l'importation

a. Frais de dossier	100 DH	J
b. Frais de SWIFT	200 DH	
• Ouverture	2,5‰ le 1 ^{er} mois, 1,25‰ les mois suivants min. 500 DH	
• Irrévocabilité	2,5‰ flat min. 250 DH	
• Modification		
- Pour augmentation du montant (Commission sur la somme additionnelle)		
- Ouverture	2,5‰ le 1 ^{er} mois et 1,25‰ les mois suivants min. 500 DH	J
- Irrévocabilité	2,5‰ flat min. 250 DH	
- Pour prorogation de la durée	1,25‰ flat/mois suppl., min. 200 DH	
- Portant sur d'autres éléments du Crédoc	250 DH / modification	
• Intérêts de couverture	10% min. 8 jours d'intérêts	J + 2
• À la réalisation		
- Levée de documents	1,5‰ sur le montant utilisé min. 250 DH	J + 2
- Acceptation	2% l'an min. 250 DH (2 mois de perception min.)	
- Paiement	1‰ min. 250 DH	
• Lettre de garantie pour absence de documents d'expédition	2% l'an min 500 DH	J

2. Crédits documentaires à l'exportation (lorsque les commissions sont stipulées à la charge du bénéficiaire)

a. Frais de dossier	100 DH	J
b. Frais de SWIFT	200 DH	
• Notification de l'ouverture	1,25‰ min. 250 DH / notification	
• Confirmation		
- Sur pays à risque normal	2% l'an min. 500 DH (2 mois de perception min.)	J
- Sur pays à haut risque		
• Accréditif transférable	1,25‰ min. 500 DH	
• Modification		J
- Pour augmentation du montant (montant additionnel)		
- Notification	1,25 ‰ min. 250 DH	J
- Confirmation en fonction du risque du pays		
Sur pays à risque normal	2% l'an min. 500 DH	J
Sur pays à haut risque	2% + marge au cas par cas	
- Pour prorogation de la durée (sur la période additionnelle)		
- Confirmation en fonction du risque du pays		
Sur pays à risque normal	2% l'an min. 500 DH	J
Sur pays à haut risque	2% + marge au cas par cas	
- Portant sur d'autres éléments du crédit documentaire	250 DH/modification	
• À la réalisation		
- Levée de documents	1,5‰ sur le montant utilisé min. 250 DH	J + 2
- Acceptation	2% l'an sur l'usage min. 250 DH (1 trimestre de perception min.)	
- Paiement	1‰ min 250 DH	

H. LETTRE DE CREDIT STAND BY		
Commission	2% l'an min 250 DH	J
Frais de dossier	100 DH	
Frais de SWIFT	200 DH	
I . CAUTIONS ET AVALS ⁽¹⁾	2% l'an min. 250 DH (1 trimestre de perception min.)	Date de mise en place val J
J . PROTESTATION DE VALEURS IMPAYÉES	500 DH / valeur + frais SWIFT	J
K . SERVICES DIVERS (Communication de renseignements commerciaux)	entre 500 et 1 000 DH / demande + frais Swift	À la réalisation du SWIFT
L . REFINANCEMENT / MOBILISATION / PRÉFINANCEMENT EN DEVISE		
Mise en place	Cost of funds + Marge (min. 350 euros ou USD)	J + 2
Frais de dossier	150 DH	
Frais de SWIFT	400 DH	
Frais de prorogation	500 DH + Intérêts révisés aux conditions du marché	
Remboursement anticipé	1 mois d'intérêt	J
M . CONTRE - GARANTIE BANCAIRE INTERNATIONALE	3% l'an min. 200 euros ou USD	J

(1) : Sauf cautions sur crédits documentaires et lettres de garantie.

• La tarification est HT sauf mention contraire.

• Le recueil ne peut pas se substituer aux textes législatifs et réglementaires applicables en la matière, il indique la tarification non exhaustive de nos principaux produits, services et opérations bancaires en vigueur. Ces tarifs peuvent toutefois évoluer et nécessiter certaines modifications substantielles. Dans ce cas, ou pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à votre Conseiller de Clientèle en agence, ou à visiter le site institutionnel de la Banque.



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE